



Le SSA pendant le service d'appui

Questions et réponses

Pour le militaire, la compatibilité entre le service d'appui, la famille et le travail pose des défis majeurs. Le Service social de l'armée (SSA) vous soutient dans cette situation et est à votre disposition pour vous conseiller. Voici une liste des informations les plus importantes et les plus récentes concernant votre service.

Le SSA est également entré en service d'appui et reste atteignable tous les jours, pour vous ou vos proches, au numéro 0800 855 844. Vous pouvez également envoyer votre requête par courrier électronique (sozial-dienst.persa@vtg.admin.ch) ou Threema (ID ZSB68D7U). Toute prise de contact avec le SSA reste absolument confidentielle, tous nos collaborateurs étant tenus au secret professionnel. Aucune personne n'en sera informée sans votre consentement explicite.

Finances	Pendant le service d'appui, les militaires reçoivent une solde et une compensation de revenu (allocation pour perte de gain, APG). Vous trouverez des informations plus détaillées sous : https://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire.html
Allocation pour perte de gains Coronavirus	Le lien suivant vous mènera à la fiche d'information spécifique de la caisse de compensation AVS: http://www.ahv-iv.ch/p/6.03.f . Votre caisse de compensation se fera un plaisir de vous fournir de plus amples informations.
Soutien financier supplémentaire	Selon l'activité préalable au service militaire, l'APG ou le salaire ne suffisent pas à couvrir les frais de subsistance minimaux. Dans ces cas, vous recevrez une aide financière supplémentaire du SSA. Il en va de même en cas de retard de paiement de l'APG et de situation financière difficile.
Cas d'extrême gravité	Ce service d'appui et tous les déplacements, annulations ou prolongations de service qui y sont liés étaient inattendus. Pour cette raison, des fonds suffisants ont été prévus pour les cas d'extrême gravité. Veuillez nous contacter si vous ou vos proches rencontrez des difficultés.
Garde d'enfants et allocations	Si, en raison du service militaire, la garde des enfants ne plus être assurée, des allocations pour frais de garde peuvent être demandées à la caisse de compensation (montant maximum : 67,00 CHF par jour). Le formulaire correspondant doit être demandé à la caisse de compensation compétente, à laquelle il s'agit de le retourner une fois complété. Lien: https://www.ahv-iv.ch/p/318.743.f
Soutien financier supplémentaire pour militaire avec des tâches de garde	En plus des allocations pour frais de garde, le SSA accorde d'autres subventions pour la garde d'enfants. Nous vous aiderons à financer les frais de garde d'enfants provoqués par le service militaire.
Garde d'enfants par des tiers	Compte tenu de la situation exceptionnelle, les villes, les communes et les cantons ont mis en place des lignes téléphoniques spéciales où vous pouvez obtenir des informations complémentaires. Si vous ne trouvez pas ces informations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous aiderons dans vos recherches.
Indépendants / agriculteurs et service militaire	Les indépendants / agriculteurs ont la possibilité de demander à la caisse de compensation une allocation d'exploitation de 67,00 CHF par jour au maximum. Vous pouvez obtenir la feuille complémentaire 2 du formulaire APG auprès de votre caisse de compensation. Lien: https://www.ahv-iv.ch/p/318.741.f
Assistance financière supplémentaire	En plus de l'allocation d'exploitation pour les agriculteurs, le SSA accorde des subventions pour l'engagement de dépanneurs agricoles. Si nécessaire, le SSA apporte un soutien financier supplémentaire aux autres travailleurs indépendants. Ces services sont fournis rapidement et facilement, après contact téléphonique préalable.

Primes d'assurance maladie	Si le service d'appui dure <u>plus de 60 jours</u> , vous pouvez suspendre les primes d'assurance maladie de base. Pour ce faire, envoyez une copie de votre ordre de marche à votre compagnie d'assurance maladie.
Obligations extraordinaires, contrats, réservations de voyage déjà effectuées	<p>Ceci concerne en particulier les contrats de voyage et les réservations, les billets, les réservations de vols, les cours que vous vous étiez engagés à suivre (cours de langue, par ex.), etc.</p> <p>Contactez immédiatement vos partenaires contractuels, en faisant valoir votre ordre de marche que vous pouvez leur transmettre, à titre de preuve, par voie électronique ou sous forme papier. Pour votre propre protection, conservez une trace écrite de tous les contacts. Compte tenu de la situation, les partenaires contractuels sont habituellement accommodants.</p> <p>Si vous devez actuellement honorer un contrat de leasing et que vous n'êtes plus en mesure de payer les échéances, nous vous fournissons volontiers un modèle de lettre de demande de suspension ou de réduction des échéances.</p>
Assistance financière supplémentaire	Si votre partenaire contractuel n'est pas accommodant et que cela provoquerait des difficultés financières, veuillez contacter le SSA. Nous vous soutiendrons et chercherons des solutions.
PRO IURE (Conseil juridique)	Pendant votre service, vous avez droit à un conseil juridique unique de la part de nos juristes. Nous vous donnerons volontiers notre évaluation indépendante de vos problématiques privées, professionnelles ou militaires. Dans certains cas, nous disposons également de lettres types pour que vous puissiez défendre vous-même vos droits (contestation de résiliation injustifiée, report de bail, contestation de dommages causés par un retard, etc.).
LAVORO (Recherche d'emploi)	Si vous avez des questions concernant la recherche d'un emploi et la réinsertion professionnelle après le service d'appui ou l'ER, n'hésitez pas à nous contacter. Le SSA sera heureux de vous fournir des modèles de CV actualisés, des exemples de lettres de motivation et des listes de contrôle sous forme numérique. En outre, le SSA vous donnera un feedback sur votre dossier de candidature par téléphone ou par e-mail et vous conseillera sur la manière de procéder. Vous pouvez nous envoyer votre demande par e-mail (lavoro.persa@vtg.admin.ch), par Threema (ID ZSB68D7U) ou par téléphone au 0800 855 844.
Animaux de compagnie	Le SSA vous conseille quant à la prise en charge et au placement extraordinaires des animaux de compagnie et peut, si nécessaire, vous accorder des subventions.
Lessive du soldat	Si, dans l'immédiat, vous n'avez pas la possibilité de laver votre linge, veuillez nous contacter : nous vous aiderons via la "Lessive du soldat".
Linge de corps	Si vous n'avez pas suffisamment de moyens financiers pour acquérir du linge de corps (chaussettes, sous-vêtements) pour l'engagement à venir, nous vous viendrons en aide.

N'hésitez pas à nous contacter : nous trouverons une solution ensemble !
